

AZERBAÏDJAN

**L'arrestation d'un journaliste dans la
république autoproclamée du Haut-
Karabakh porte un coup à la liberté
d'expression**

Index AI : EUR 55/001/00

DÉCLARATION PUBLIQUE

« Les autorités du Haut-Karabakh doivent fournir des éclaircissements sur l'arrestation du journaliste Vagram Aghajanian par des représentants de cette république autoproclamée au statut contesté, enclavée dans l'Azerbaïdjan, a déclaré ce jour (vendredi 7 avril 2000) Amnesty International.

« Si, comme l'indiquent certaines sources, Vagram Aghajanian a été placé en détention uniquement en raison de la récente publication d'articles critiques à l'égard des autorités du Haut-Karabakh, cette mesure porte un sérieux coup à la liberté d'expression, a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

« Nous souhaiterions vivement obtenir de plus amples informations sur les charges retenues contre Vagram Aghajanian, ainsi que l'assurance que les journalistes et toutes les autres personnes se trouvant au Haut-Karabakh peuvent exprimer leurs opinions sans craindre d'être emprisonnés. »

Vagram Aghajanian a été interpellé le 28 mars après que des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur du Haut-Karabakh eurent perquisitionné à son domicile, apparemment sans présenter de mandat, à la recherche d'objets compromettants tels que des armes ou de la drogue. Bien que cette fouille ait été vaine, il semble que le journaliste ait ensuite été reconnu coupable d'« entrave à l'application de la loi martiale » et condamné à dix jours de détention administrative. Selon certaines informations, ses articles ont été considérés par les autorités comme une « source de tension interne » et, de ce fait, comme une violation d'un décret présidentiel de 1999 élargissant le champ d'application de la loi martiale dans la région.

Vagram Aghajanian travaille comme correspondant pour les journaux *Tasnerord naang* et *Iravunk*. Ces publications ont récemment apporté leur soutien à l'ancien ministre de la Défense du Haut-Karabakh, Samvel Babaïan, appréhendé dans le cadre d'une vague d'interpellations après que le président de cette république autoproclamée, Arkadi Goukassian, ainsi que deux autres personnes eurent été blessés dans un attentat le 22 mars. Au nombre des autres personnes arrêtées à la suite de cette attaque figurent également le frère de Samvel Babaïan, son beau-frère ainsi que deux de ses gardes du corps et leur chef.

Amnesty International prie les autorités du Haut-Karabakh de veiller à ce que les

normes d'équité en matière de procès soient pleinement respectées à tous les stades de la procédure judiciaire ouverte à la suite de l'attentat du 22 mars. Elles doivent notamment faire en sorte que tous les représentants de la loi connaissent et appliquent les dispositions du droit international qui interdisent en toutes circonstances le recours à la torture ou à toute autre forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant. Elles doivent également garantir le respect de la présomption d'innocence, en vertu de laquelle les dépositaires de l'autorité publique, en particulier les représentants du ministère public et les policiers, sont tenus, entre autres, de s'abstenir de toute déclaration publique sur la culpabilité ou l'innocence d'une personne mise en cause avant l'issue de son procès.

En raison des hostilités, le gouvernement de l'Azerbaïdjan est aujourd'hui de fait dans l'incapacité d'exercer son autorité au Haut-Karabakh et dans les zones adjacentes actuellement contrôlées par cette république autoproclamée. Amnesty International s'adresse par conséquent aux dirigeants de cette région, dans la mesure où ils contrôlent *de facto* le Haut-Karabakh et assument donc la responsabilité sur ce territoire, ce qui n'implique pas une reconnaissance de leur statut *de jure* ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566, ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>